

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 septembre 2013

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le dix-neuf septembre deux mille treize à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc, STAUB Martial, THIL Thérèse, FERSING Gérard, LINDAUER Liliane, WEBER Brigitte, THUMSER Monique, SCHERER Joseph, ANSTETT Urbain, MEYER Ana Mercedes, FEISS Dominique, WEISLINGER Jean-Léon, MEYER Denis, MICHELS René ; HUWER Pierre.

Absents excusés : SPOHR André, WARING Elisabeth, WARING Stéphane, ZITT Dominique, CHARLES Amanda.

Absents non excusés : BRACH Patrick.

Procurations : SPOHR André à HEHN Jean-Claude, WARING Elisabeth à HUWER Pierre, WARING Stéphane à ANSTETT Urbain, ZITT Dominique à WEBER Brigitte.

Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2013, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La proposition d'ajouter les points suivants :

I) 5) Prix de vente des terrains Rue des Mésanges (jonction Rue du Bassin-Orée du Bois).

I) 6) Adoption d'une compétence tourisme pour la Communauté d'Agglomération de Forbach.

I) 7) Demande de subvention auprès du Député M. KALINOWSKI, pour les travaux d'assainissement Rue St-Jean, est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

I) FINANCES

1) ADOPTION DES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH, LORS DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la Communauté d'Agglomération de Forbach, lors de la commission d'évaluation des charges a accepté par différentes délibérations le transfert des zones d'activités de la Heid (Stiring-Wendel) et Heckenallmend (Spicheren). De même la Commission a également autorisé l'étalement du remboursement sur 10 ans de la subvention versée au titre du RDH (réseau haut débit) d'Alsting.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les décisions prises le 11 juillet 2013 par la Commission d'Evaluation des charges.

2) SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX DE LA REGIE DE TELEDISTRIBUTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget 2013, il avait été décidé d'octroyer une subvention de 55 000 € à la régie de télédistribution d'Alsting, pour les travaux de mise en place du RDH (réseau haut débit). Cette subvention serait compensée par une aide égale de la Communauté d'Agglomération de Forbach, elle-même remboursable sur 10 ans, par l'intermédiaire de la dotation de compensation versée bimestriellement par la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'autoriser la municipalité à verser cette subvention à la régie de télédistribution.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer cette subvention à la régie de télédistribution pour les travaux concernés.

3) PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un entretien avec notre fournisseur de repas pour la cantine (Les Marmites de Cathy), celui-ci a décidé d'augmenter le prix de ses repas. Il propose à l'assemblée de garder la même marge sur le prix de vente et le prix de départ du repas. Il est aussi souligné la difficulté de trouver des bénévoles, d'autant plus que certains doivent en plus d'aider, payer le repas de leurs enfants. Suite à cette situation, Monsieur le Maire propose de garder la même marge pour la commune, par rapport au prochain tarif du fournisseur, et décide de faire bénéficier aux enfants des bénévoles aidant à la cantine d'un prix préférentiel (repas au prix coutant) Après discussions, l'assemblée décide par 19 voix pour et 1 abstention (MEYER Ana-Mercedes) les propositions prises par Monsieur le Maire.

4) VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de M. HUWER Pierre pour l'achat d'un terrain (section 20, parcelle 254) appartenant à la commune et situé à côté de son habitation, impasse des Daims. Ce terrain d'une surface de 1,02 ares serait acquis dans le but de construire un garage à usage personnel.

Le Conseil Municipal, autorise par 19 voix pour et 1 abstention (HUWER Pierre), la vente du dit terrain par la commune au prix de 2 439 € HT l'are (prix d'achat du terrain à l'époque). Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

5) VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'une demande de M. SCHMITZ pour l'achat de deux terrains situés dans la nouvelle Rue des Mésanges, du lotissement de la jonction Rue du Bassin-Orée du Bois (parcelle 544 et 545). Ces terrains sont d'une superficie de 6,24 ares chacun. Compte tenu de la situation de ce terrain, et de la difficulté de trouver des acquéreurs potentiels au prix de base qui est de 9 000 € TTC l'are. Monsieur le Maire propose de le vendre au prix de 8 000 € TTC l'are. Ce prix avait été fixé lors d'une précédente vente, d'un terrain adjacent.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité la baisse du prix de vente de ce terrain à hauteur de 8 000 € TTC l'are.

6) ADOPTION D'UNE COMPETENCE TOURISME POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERTION DE FORBACH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la Communauté d'Agglomération de Forbach, lors de sa séance du 4 juillet 2013, a décidé de se doter d'une compétence « Tourisme », et de définir les actions suivantes :

-Création d'un Office de Tourisme communautaire – Réalisation, aménagement et gestion d'équipements touristiques à intérêt communautaire – Participation aux manifestations et animations touristiques.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette modification prise par la Communauté d'Agglomération de Forbach.

7) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE ST-JEAN

Le Maire informe que suite à la mise en charge du réseau d'assainissement de la Rue St-Jean avec à maintes reprises un refoulement des eaux usées vers les habitations, une étude a été demandée au bureau GUELLE-FUCHS. D'ores et déjà, il s'avère que la conduite est largement sous-dimensionnée. Des travaux de renouvellement s'imposent. Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès du Député M. KALINOWSKI, au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention pour les travaux précités auprès du Député.

II) PERSONNEL COMMUNAL

1) MISE EN PLACE D'UN CONTRAT CUI-CAE POUR LA CANTINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission avec effet au 30/09/2013, de Madame METZINGER Florence, employée par la municipalité pour s'occuper des enfants à la cantine.

Au vu de ses avantages, le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un contrat CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement à l'Emploi), pour son remplacement. Ce recrutement sera effectué en partenariat avec le Pôle emploi de Forbach.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le recrutement d'une personne par un contrat CUI-CAE ou par un contrat d'avenir, de préférence domiciliée à Alsting et correspondant aux critères.

III) TRAVAUX

1) DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES « RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL »

Monsieur le Maire avise l'assemblée, que par rapport aux travaux effectués pour la rénovation du terrain de football, un avenant sera nécessaire concernant le lot n°3 (serrurerie et équipement sportifs). En effet cette plus-value concerne d'une part le fait de passer de 5m à 6m le pare-ballon situé au Nord du terrain, de rajouter une allée piétonne avec main courante de 2m sur le côté Ouest du terrain d'autre part et enfin, de compléter de 13ml de clôture et de 12ml de pare-ballon le long de l'ancienne tribune. Cet avenant s'élève à 11 294,31 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise par 15 voix pour et 5 abstentions (THIL Thérèse, HUWER Pierre, WARING Elisabeth, THUMSER Monique, MEYER Ana-Mercedes), le Maire à signer cet avenant et à inscrire cette dépense supplémentaire au budget investissement 2013.

De plus Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, que suite aux problèmes survenus pour l'implantation du mât n°1, des travaux supplémentaires ont été nécessaires et effectués pour un total de 23 213,01 € TTC. Pour l'instant l'entreprise BOUYGUES, responsable du lot n°2, refuse de passer ces travaux en avenant. Compte tenu des malfaçons relatées dans un rapport de notre maîtrise d'œuvre, le Maire informe le Conseil Municipal qu'une analyse approfondie sera apportée à ce lot lors du décompte final.

De même SGB, nous a fait part de travaux imprévus qui sont :

- Effacement d'anciens regards d'assainissement et mise à niveau de tampons pour un montant de 5 900 € HT.
- Chaulage pour augmenter la portance du terrain à hauteur de 8 552 € HT.

Le Conseil municipale prend acte de ses informations.

IV) DIVERS

1) BAIL CONCERNANT L'ANCIEN LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que lors des derniers conseils municipaux, il avait été décidé de louer l'ancien logement de la poste, pour y établir une MAM (Maison d'Assistants Maternels).

Suite aux travaux entrepris par la commune, et par Madame WEILAND Yamina responsable de cette MAM, la commission de sécurité se réunira le 20 septembre pour statuer sur son ouverture. Après la décision de cette commission, Madame WEILAND devra ensuite avoir l'aval des services de la DPMI (Division de la Protection Maternelle et Infantile). Le loyer proposé pour l'occupation des locaux est de 450 €.

Après la présentation du bail qui prendra effet au 1^{er} octobre 2013, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à le signer aux conditions précitées.

2) INSTALLATION DE NOUVEAUX CAVEAUX AU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la nécessité d'installer de nouveau caveaux au nouveau cimetière. En effet il ne reste qu'un caveau de disponible pour l'instant. Le Maire présente un devis de l'entreprise MEMORIA pour l'installation de 4 caveaux au prix de 4 120 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de 4 caveaux supplémentaires, demande un devis supplémentaire et autorise le Maire à signer le mieux disant.

V) INFORMATIONS

1) ANCIEN MOBILIER DES ECOLES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que plusieurs associations sociales et caritatives se sont positionnées pour savoir s'il y avait la possibilité de récupérer l'ancien mobilier des écoles (tables, chaises, bureaux, armoires,...) pour les donner à des pays dits démunis. A ce titre un tri sera fait en commun avec le directeur de l'école et des représentants du Conseil Municipal.

2) AGREMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DUFLOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que lors de la réunion du 9 avril 2013, il avait décidé que la Communauté d'Agglomération de Forbach pouvait porter une demande d'agrément pour le compte de la commune pour pouvoir bénéficier de la loi Duflot. Pour rappel, il s'agit d'une loi de défiscalisation, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, et qui permet à tous les contribuables français qui effectuent un investissement locatif dans un logement neuf de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18% du montant de l'investissement étalée sur 9 ans de manière linéaire.

Par courrier du 8 août 2013, la Communauté d'Agglomération de Forbach nous informe que cette demande d'agrément restera sans suite, du fait de ne pouvoir établir l'importance des besoins en logements locatifs intermédiaires sur chacune des 17 communes concernées par la demande. Le conseil prend acte de cette décision.

3) ETAT DES TRAVAUX (TERRAIN DE FOOTBALL-VOIRIE RUE DE PALINGES)

- Par courrier du mois de septembre, le Conseil Général, nous a informé, qu'il nous octroie une subvention de 20 900 € pour l'implantation du parking attenant au terrain de foot (subvention accordée au titre du programme des amendes de police). Le devis estimatif était de 72 611 € HT, une consultation auprès des entreprises est en cours
- Les travaux concernant « l'Impasse Eck » vont débuter prochainement (enlèvement des pavés, réfection du réseau d'eau, et de la voirie).

4) IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU

L'assemblée est informée que le montant des impayés concernant le 1^{er} semestre 2013, se monte à environ 20 000 €, soit un ¼ de la totalité facturée.

La séance a été levée à 21h15
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :